

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 02 AVRIL 2024

N° 15

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES

NOTE DE SYNTHÈSE :

Monsieur le maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

PROJET DE DELIBERATION :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article 313-1,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu les déclarations de vacance et/ou de création de postes faites auprès du Centre de Gestion,

Considérant le recrutement d'agents par voie de mutation et la réussite à concours d'un agent,

Considérant, par ailleurs, les besoins de fonctionnement justifiés des Services Techniques et du Service Monde Patriotique-Séniors-Jumelage,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

-**DECIDE** de créer :

Filière Technique

- 1 poste d'Agent de Maîtrise à TC (soit 9 postes créés)

- 2 postes d'Adjoint Technique à TC (soit 44 postes créés dont 3 à TNC : 2 à TNC 28/35, 1 à TNC 23/35)

Filière Administratif

- 1 poste de Rédacteur à TC (soit 7 postes créés)